

dans les listes de paie de Charlebois, salaire qui lui était remis par Pitre Lemieux, dans des enveloppes telles que ci-haut décrites ;

Il a travaillé avec Vaillancourt, chez M. F. X. Lemieux, sans interruption durant les 5 semaines ;

Les matériaux étaient pris dans la cave du Palais Législatif et ceux qui allaient les chercher pour les transporter chez M. Lemieux avaient instruction de prendre des chemins détournés pour ne pas être vus ;

Quand il a travaillé chez Lemieux, il ne travaillait pas, le soir, au Palais Législatif ;

Voilà donc un témoignage très-fort.

Maintenant Babilas Vaillancourt vient à son tour déposer entr'autres choses qu'il a travaillé avec Fluet chez M. Lemieux pendant cinq semaines ;

Que M. F. X. Lemieux ne l'a jamais payé lui-même ;

Que c'est Pitre qui le payait, et

qui payait pour M. Charlebois ; il payait tous les 15 jours ;

Il dit que Pitre Lemieux le payait tous les 15 jours excepté les premières semaines où Pitre lui a donné quelque argent dans la semaine etc, etc.

Le témoignage de M. Charlebois, de prime abord, semble vouloir insinuer que ce que Fluet a dit ne peut pas être arrivé.

Mais dans le cours de sa déposition, lorsqu'il produit ses listes de paie, il appert que les quinzaines où les employés nommés plus haut ont travaillé chez M. F. X. Lemieux ont été chargées au compte du gouvernement.

De sorte que le gouvernement a bien payé le temps de MM. Fluet Vaillancourt et autres quand ils ont travaillé chez M. Lemieux.

Voilà le résultat succinct de cette fameuse enquête.

Maintenant, qu'on l'examine et que chacun porte son jugement.